

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13
FAX (1) 43.31.19.83
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1691 - 11 juin 1992 - 3,50 F

D 1691 CUBA: DES DISSIDENTS RÉCLAMENT DES ÉLECTIONS LIBRES

Périodiquement, des opposants élèvent la voix à Cuba mais sont bien vite réduits au silence (cf. DIAL D 1533). Depuis l'effondrement du régime communiste de l'Union soviétique, elle-même disparue dans la tourmente, on assiste à une nouvelle poussée des "dissidents" du régime. L'offensive s'est poursuivie après le congrès du Parti communiste cubain d'octobre 1991 (cf. DIAL D 1658). Parmi les groupes les plus saillants, on compte la Commission cubaine des droits de l'homme et de la réconciliation nationale, l'Association pour la liberté de l'art, Critère alternatif et, depuis mai 1991, dix intellectuels de la très officielle Union des écrivains et artistes cubains. La situation politique s'est tendue sérieusement en début d'année avec l'exécution de trois opposants armés, respectivement le 20 janvier et le 20 février 1992. Le document ci-dessous, du 1er mai 1992, est un manifeste en faveur d'élections libres.

Note DIAL

2ème DÉCLARATION DU CITOYEN Des élections libres: la solution pour Cuba

La Havane, le 1er mai 1992

Nous avons travaillé pour la paix et la réconciliation entre les Cubains. Nous avons choisi le mouvement civique et pacifique comme voie permettant de parvenir à la réconciliation, au respect des droits fondamentaux de la personne, et à l'exercice de la souveraineté populaire. Pour cela nous nous sommes appuyés sur la loi, nous avons proposé un dialogue et nous en avons appelé à la bonne volonté de tous. Mais les autorités ont répondu par le non respect de la loi et par la répression. Nous ne faiblirons pas dans notre détermination à lutter par des voies pacifiques pour que le peuple parvienne à la liberté et à la vraie dignité. Nous estimons nécessaire de clarifier notre position devant le peuple cubain et devant le monde. C'est pourquoi nous faisons cette 2ème déclaration du citoyen.

1. Le 20 novembre 1990 nous avons présenté au bureau de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire un projet de réforme constitutionnelle pour permettre l'ouverture d'un dialogue national et d'une nouvelle Assemblée constituante. En nous appuyant sur la loi nous avons commencé à recueillir des signatures en faveur de cette proposition. La réponse du gouvernement a été le mépris qui s'est traduit par des actions d'exclusion, par des opérations contre le domicile, par la répression des signataires de la pétition sous forme de menaces, de pressions, de licenciements dans certains cas, voire d'emprisonnement sous divers prétextes. Des officiers de la Sûreté d'Etat ont affirmé que certains de ses agents avaient même signé la pétition pour mieux nous accuser ensuite de fraude. En se plaçant ainsi au-dessus des lois et de la Constitution, ce sont les autorités qui se mettent en

situation de délit. Les citoyens cubains en sont parfaitement conscients et peuvent constater de la sorte que les garanties n'existent pas, puisque le gouvernement manipule la loi pour réprimer ou, si nécessaire, la viole de façon flagrante pour empêcher le peuple d'exprimer sa volonté de changement ou de mettre en question, par la voie légale, le pouvoir absolu d'un groupe d'hommes qui usurpent ainsi la souveraineté populaire.

2. Nous avons travaillé des années durant pour la paix et pour la réduction des tensions au plan des relations internationales, en nous opposant ouvertement à l'isolement de Cuba sous toutes ses formes. Récemment encore nous en avons appelé directement au gouvernement de Cuba ainsi qu'aux gouvernements des Etats-Unis, de l'Espagne, des pays latino-américains, des pays d'Europe occidentale et orientale, pour qu'ils aident à l'établissement d'un climat de détente comme condition pour la réconciliation et un dialogue digne entre Cubains. Nous n'avons pas été entendus. Les gouvernements cités n'en conservent pas moins leur part de responsabilité dans le problème cubain, en raison de leurs relations avec Cuba et de leur rôle, à un degré ou à un autre, dans la problématique globale de Cuba durant les dernières décennies. Il est regrettable et décourageant qu'aucun de ces gouvernements n'aient répondu positivement à la "Déclaration de bonne volonté envers le peuple de Cuba" publiée le 19 janvier de cette année. Cette déclaration, en effet, est une contribution concrète au règlement du problème cubain sur une base équilibrée de respect de notre souveraineté et conformément aux responsabilités qui incombent à chacun des gouvernements concernés. Nous demandons aux gouvernements et aux peuples des pays mentionnés de reconsidérer leur attitude vis-à-vis de la "Déclaration de bonne volonté envers le peuple de Cuba" et de la faire leur.

3. Le discours que tient le gouvernement cubain est irrecevable car il fait l'impasse sur sa responsabilité majeure dans la situation actuelle de crise généralisée, étant donné que la politique économique et culturelle, les relations internationales et l'ensemble de la vie sociale et politique du pays au cours des dernières décennies ont été dictées par les hommes du gouvernement. Et cela, sans autoriser aucune critique ou aucun recours, dans un climat d'intolérance et de répression continuelle face à toute remise en question de la politique officielle et des hommes du gouvernement. L'illustration en est des plus faciles. Il suffit, par exemple, de rappeler que la dépendance totale envers l'Union soviétique et la copie de son modèle politique et culturel n'ont jamais reçu l'assentiment de coeur et d'esprit des Cubains; elles ont cependant été imposées par la force à notre société comme une chose sacrée par les mêmes hommes qui tiennent encore les rênes du gouvernement à Cuba. Toute critique à cette politique du gouvernement était alors impossible, comme elle continue de l'être aujourd'hui. Si l'on ajoute à cela les privilèges considérables et scandaleux dont ont profité et profitent des dirigeants comblés face à la pauvreté et à la marginalisation de la majorité des Cubains, il nous est loisible de qualifier le gouvernement de despotique. Car, loin de se faire pardonner ses erreurs et son absolutisme en permettant au peuple de prendre la parole pour un règlement de la crise, ce gouvernement déclenche au contraire une terreur qui va jusqu'à exiger le sang de fils innocents, et fait montre d'une vaine démagogie pour se justifier et repousser toute possibilité de changement qui mettrait en danger son pouvoir absolu.

4. Des élections libres et démocratiques, voilà la solution juste et le droit du peuple cubain. Le gouvernement ne peut continuer de jouer avec la vie et les droits du peuple. Nous mettons le gouvernement en demeure de faire à Cuba, sans phrases emberlificotées, la déclaration faite à destination de l'étranger par ses hauts fonctionnaires sur la participation de l'opposition aux élections. Une procédure de candidatures doit être fixée, libre de toutes pressions et techniques de terreur dont étouffent les citoyens. Cette procédure doit permettre à tout citoyen de se présenter aux élections municipales avec la caution d'un nombre de signatures pro-

portionnel à celui des électeurs de la municipalité. Le gouvernement devra garantir le respect de la loi et des citoyens, vu que jusqu'à ce jour les Cubains ont appris d'expérience que toute personne offrant une alternative au gouvernement actuel est ordinairement réprimée. Nous rappelons aux membres de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire que la loi électorale en vigueur a été systématiquement violée puisque les candidats ont été en fait désignés par le Parti communiste. Les députés qui occupent leurs bancs par désignation et non par élection, sont donc dans l'obligation morale de restituer au peuple son droit souverain à choisir ses légitimes représentants.

5. A partir du moment où Oswaldo Payá Sardiñas a annoncé son intention de se présenter à la députation, en application des déclarations de Carlos Aldana à la presse étrangère, la Sûreté d'Etat a déclenché une campagne de répression faite de diffamation, de menaces directes contre des membres de sa famille, de licenciement et d'arrestation de ses amis qui récoltent des signatures pour le projet de transition présenté en novembre 1990. A cette campagne s'ajoute tout un ensemble de déclarations confuses et ambiguës faites par des fonctionnaires du gouvernement sur la procédure électorale. Oswaldo Payá Sardiñas répète qu'il est disposé à participer comme candidat à des élections propres et démocratiques, avec la garantie gouvernementale de respect de la loi et des citoyens, faute de quoi la participation de l'opposition n'aurait aucun sens ni ne serait crédible aux yeux du peuple et de l'opposition mondiale. Face à la crise d'extrême gravité que traverse la nation, la seule chose digne et juste que peut faire le gouvernement, c'est d'organiser des élections libres et démocratiques, comme moyen de remédier en profondeur à une crise dont nous savons qu'elle vient de l'exclusion des citoyens du pouvoir détenu avec ostentation par un groupe restreint d'hommes. Nous mettons le gouvernement au défi de faire que le peuple qui défile sur les places pour soutenir les dirigeants et le socialisme, ait la possibilité de décider par des élections libres s'il veut ou non des changements profonds de société. Que les hommes au pouvoir se soumettent au vote démocratique et secret, ce qui est une expression plus légitime que des slogans lancés sur une place sous bonne garde. Nous avons appris de nos frères latino-américains une phrase évocatrice du règlement en profondeur du problème cubain: "Le peuple seul sauve le peuple".

Dieu bénisse le peuple cubain!

Oswaldo Payá Sardiñas
Dagoberto Capote Mesa
Ramón Autúnez González

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 375 F - Etranger 420 F - Avion Am. latine: 490 F - USA-Canada-Afrique 460 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441